



BNP PARIBAS
PUBLIC SECTOR SCF

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTES SEMESTRIELS CLOS AU
30 JUIN 2016

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 24.040.000 euros

Siège social : 1, Boulevard Haussmann - 75009 Paris

433 932 811 RCS Paris

Avertissement

Les états financiers présentés en annexe du rapport ne sont ni certifiés, par les commissaires aux comptes (Deloitte & Associés et Pricewaterhousecoopers Audit) ni approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires.

The financial statements appended to this report are neither audited by auditors (Deloitte & Associés and Pricewaterhousecoopers Audit) nor approved by the shareholders' general meeting.

Diffusion de l'information

Les rapports et le prospectus d'émission de BNP Paribas Public Sector SCF sont disponibles sur le site Internet suivant, dès leur approbation par les organes sociaux de la société :

<http://invest.bnpparibas.com/fr/pid5919/bnp-paribas-public-sector-scf.html>

SOMMAIRE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION COMPTES SEMESTRIELS CLOS AU 30 JUIN 2016

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE.....	4
I - PRESENTATION DE L'ACTIVITÉ DE BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF	4
II – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU SEMESTRE ECOULE	5
III - PERSPECTIVES D'AVENIR.....	7
IV - EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DU SEMESTRE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT A ETE ETABLI	7
V - FILIALES ET PARTICIPATIONS	7
VI - PARTICIPATIONS CROISEES.....	7
VII - DELEGATIONS EN COURS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL	7
VIII - DETENTION DU CAPITAL	8
RÉSULTATS, SITUATION FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT	9
I - BILAN	9
A) <i>ACTIF</i>	9
B) <i>PASSIF</i>	10
C) <i>RESULTATS</i>	10
II - SITUATION FINANCIERE ET RATIOS PRUDENTIELS	12
III - ENDETTEMENT.....	12
DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES ET DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES.....	13
I - RISQUE DE CREDIT	13
II - RISQUE DE TAUX, DE CHANGE ET RISQUE DE MARCHE	16
III - RISQUE DE LIQUIDITE.....	16
IV - RISQUE OPERATIONNEL	17
V - RISQUE JURIDIQUE	18
VI - CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES ET ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE	18
LISTE ET RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS, DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DU CONTROLEUR SPECIFIQUE.....	19
ETATS FINANCIERS.....	23
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	39

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

I - PRESENTATION DE L'ACTIVITÉ DE BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

BNP Paribas Public Sector SCF (la « **Société** ») a été créée pour contribuer à accroître la base de financements à moyen et long terme du groupe BNP Paribas et faire face ainsi aux besoins créés par son développement. En effet, dans un contexte de marché particulièrement difficile en 2008-2009, la Direction Générale de BNP Paribas a souhaité accroître la diversité des sources de financement du groupe, en particulier en recourant à des sources de financement sécurisées.

C'est dans ce contexte que BNP Paribas a souhaité promouvoir un projet permettant de créer à son bénéfice les conditions d'un refinancement favorable de ses expositions sur des personnes publiques. Il est apparu que la mise en place d'une société de crédit foncier régie par les articles L. 513-2 et suivants du Code monétaire et financier permettait de répondre au mieux à cet objectif, l'émission d'obligations AA/AAA par une société de crédit foncier permettant au Groupe d'étendre sa base d'investisseurs à un coût maîtrisé.

La création de cette société de crédit foncier aurait pour objet de refinancer uniquement les expositions du groupe BNP Paribas sur les personnes publiques tandis que BNP Paribas Home Loan SFH continuerait à refinancer des prêts immobiliers. L'objectif était de donner au groupe la capacité de réduire significativement ses coûts de financement et de s'assurer, en conséquence:

- (a) généralement, d'une meilleure compétitivité sur le marché du financement du secteur public ; et
- (b) spécifiquement, du maintien de sa compétitivité dans le secteur des financements des crédits exports et aéronautiques dont il est l'un des acteurs de tout premier plan au niveau mondial mais qui fait l'objet d'une concurrence très importante.

Cette société de crédit foncier, dénommée « BNP Paribas Public Sector SCF », a été agréée en qualité de société financière. Elle est soumise aux dispositions législatives et réglementaires régissant les sociétés de crédit foncier, et a pour activité exclusive le refinancement des expositions sur des personnes publiques de sociétés du groupe BNP Paribas, par voie d'émission d'obligations foncières réalisées dans le cadre d'un programme MTN (moyen long terme) d'un montant maximum de 15 milliards d'euros.

La Société a été mise en place en tant que société de crédit foncier par la transformation de la société Bergère Participation 4, créée en 2001 dans le périmètre du groupe.

II – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU SEMESTRE ECOULE

Approbation du rapport sur le contrôle interne

Le conseil d'administration du 21 mars 2016 a arrêté le rapport sur le contrôle interne en application des articles 258 à 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014, établi selon les instructions du groupe BNP Paribas relative à la contribution Contrôle Permanent et Risque Opérationnel des filiales assujetties au rapport sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques.

Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice 2015

L'assemblée générale annuelle du 11 avril 2016 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 lesquels ont fait ressortir un déficit de -9 991 016 euros. Elle a décidé de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2015, et d'affecter le résultat en report à nouveau pour le porter à -12 904 742 euros.

Déficit de l'exercice	- 9 991 016 euros
Report à nouveau antérieur	- 2 913 726 euros
Total	- 12 904 742 euros
Dotations à la réserve légale	0 euro
Dividende	0 euro
Report à nouveau	- 12 904 742 euros
Total	- 12 904 742 euros

Mise à jour annuelle du Programme :

Aucun amendement des termes de la documentation juridique n'étant requis, la Société n'a pas procédé à des amendements à la documentation du programme d'émission au cours du premier semestre 2016.

Transparence :

Durant le semestre la Société a publié les rapports trimestriels sur la qualité des actifs établis sur la base des données disponibles à la clôture de l'exercice 2015 et du premier trimestre 2016 en application de l'Instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés, et en application de l'article 13 bis du règlement no 99-10 du Comité de la réglementation bancaire et financière. Cette information a également été transmise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Ces rapports sont publiés sur le site Internet <https://invest.bnpparibas.com>, en suivant l'arborescence : « Dette BNP Paribas (En) / Detailed documentation of issuance programmes & issues / BNP Paribas Public Sector SCF\Regulatory Reports Public Sector SCF

La Société a transmis à l'Autorité des Marchés Financiers le rapport annuel pour 2015, ainsi que la déclaration relative aux obligations de transparence.

La Société a également transmis à l'ACPR, conformément à la réglementation applicable, à la fin de chaque trimestre, une déclaration comprenant les éléments suivants :

- le ratio de couverture mentionné à l'article R. 513-8 du code monétaire et financier ;
- les éléments de calcul de la couverture des besoins de trésorerie mentionnée à l'article R. 513-7 du code monétaire et financier ;
- l'écart de durée de vie moyenne entre les actifs et les passifs considérés à l'article 12 du Règlement CRBF n° 99-10 ainsi que ses modalités d'évaluation ; et
- l'estimation de couverture des ressources privilégiées jusqu'à leur échéance au regard du gisement d'actifs éligibles disponibles et des prévisions de nouvelle production sous des hypothèses conservatrices, ainsi que leurs modalités d'élaboration, mentionnée à l'article 12 du Règlement CRBF n° 99-10.

Fin juin 2016, BNP Paribas Public Sector SCF a remis à l'ACPR sa déclaration trimestrielle au 31 mars 2016 attestant que :

- le ratio de couverture est de 143,74 %,
- les besoins de trésorerie à 180 jours sont couverts,
- l'écart de durée de vie moyenne entre les actifs éligibles considérés à concurrence du montant minimal nécessaire pour satisfaire le ratio de couverture et les passifs privilégiés est inférieur à 18 mois,
- le calcul du niveau de couverture des ressources privilégiées jusqu'à leur échéance au regard du gisement d'actifs éligibles a été effectué par la Société. La couverture des ressources privilégiées est assurée jusqu'à leurs échéances.

Ces données ont par ailleurs fait l'objet d'attestations du contrôleur spécifique.

BNP Paribas Public Sector SCF a, par ailleurs, adhéré au label européen de qualité du European Covered Bonds Council (ECBC) qui a pour objectif de promouvoir la transparence sur ce type de produit. A ce titre, elle s'est engagée à produire au minimum tous les trois mois, un reporting selon un format préétabli. BNP Paribas Public Sector SCF s'est ainsi engagée à publier trimestriellement le reporting ECBC sur le site investisseur du groupe BNP Paribas.

Au total au 30 juin 2016, le pool d'actifs éligibles s'élevait, en valeur nominale, à 2 183 millions d'euros équivalents pour les créances¹ et 285 millions d'euros pour les titres.

Réduction de capital

Au cours du premier semestre 2016, la Société a procédé à une réduction de capital d'un montant de 12.000.000 d'euros, entièrement supportée par l'actionnaire principal, BNP Paribas, afin d'apurer les pertes exceptionnelles réalisées au cours de l'exercice 2015 et affectées en report à nouveau. Cette réduction fait suite à une augmentation de capital d'un même montant réalisée le 22 septembre 2015.

Cotisation au Fonds de Résolution Unique (FRU) :

¹ Montant excluant 2 créances d'un nominal cumulé de 37 M€ équivalent pour lesquelles une formalité juridique accompagnant l'acquisition n'a pu être réalisée, et au sujet desquelles il existe un risque que les garanties des agences de crédit export ne puissent être valablement mises en jeu. Ces deux créances sont désormais également exclues du calcul du ratio de couverture.

Durant le semestre, la Société a procédé au règlement de la cotisation au fonds de résolution unique pour l'année 2016, d'un montant de 520 549 Euros.

Pour l'année 2016, cette contribution au fonds de résolution se partage en deux parts : une cotisation définitive de 442 467 Euros égale à 85% du total, et un engagement de paiement égal à 15% du total et gagé par un dépôt de garantie en espèces de même montant à verser dans les livres du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution.

III - PERSPECTIVES D'AVENIR

En ce qui concerne le second semestre de l'exercice 2016, la Société procédera à une ou plusieurs cession(s) d'actifs éligibles, en fonction des besoins de couverture des passifs privilégiés, à court et à moyen terme.

IV - EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DU SEMESTRE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT A ETE ETABLI

La Société a publié en août 2016 le rapport trimestriel sur la qualité des actifs établis sur la base des données disponibles au 30 juin 2016.

V - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément à nos statuts, la Société n'a pas de filiale et ne détient de participation dans aucune autre société.

VI - PARTICIPATIONS CROISEES

Conformément à nos statuts, la Société ne détient aucune participation croisée et nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par l'article L. 233-29 du Code de commerce. Nous n'avons relevé durant le premier semestre 2016 aucune opération donnant lieu à application des dispositions des articles L. 233-6 et suivants du Code de commerce.

VII - DELEGATIONS EN COURS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100, alinéa 7 du Code de commerce, nous vous informons n'avoir relevé, au 30 juin 2016, aucune délégation en cours de validité accordée par l'assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

VIII - DETENTION DU CAPITAL

Nous vous rappelons que le principal actionnaire de la Société est BNP Paribas qui détient 99,99 % du capital. Dans la mesure où la Société ne possède pas de salarié, il n'existe aucune participation salariale au capital et conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous informons que les actions détenues au 30 juin 2016 par le personnel de la Société, et le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, représentent de ce fait moins de 3% du capital.

Au 30 juin 2016, l'actionnariat est constitué comme suit :

BNP PARIBAS 662 042 449 RCS Paris Société anonyme au capital de 2.492.372.484 euros Siège social : 16, boulevard des Italiens – 75009 PARIS Détient 2 403 994 actions	OPERA EXPRESS 415 027 184 R.C.S PARIS Société par Actions Simplifiée au capital de 52 000 euros Siège social : 41 avenue de l'Opéra 75002 Paris Détient 1 action
KLE 70 429 930 845 RCS PARIS S.A.S. au capital de 40 000 euros Siège social : 41 avenue de l'Opéra - 75002 PARIS Détient 1 action	BNP PARIBAS PARTICIPATIONS 712 016 047 R.C.S PARIS Société par Actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 014 000 euros siège social : 41 avenue de l'Opéra 75002 Paris Détient 1 action
KLEQUATORZE 349 602 045 RCS PARIS S.A.S. au capital de 40 000 euros Siège social : 1, boulevard Haussmann - 75009 PARIS Détient 1 action	ANTIN PARTICIPATION 5 433 891 678 R.C.S PARIS Société par Actions Simplifiée au capital de 170 042 391 euros Siège social : 1 boulevard Haussmann 75009 Paris Détient 1 action
ALT – S2 428 633 283 R.C.S PARIS Société par Actions simplifiée au capital de 40 000 euros Siège social : 41 avenue de l'Opéra 75002 Paris Détient 1 action	

RÉSULTATS, SITUATION FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT

Conformément aux dispositions du Code de commerce (article L. 225-100), il doit être procédé à l'analyse des résultats, de la situation financière et de l'endettement de la Société.

I - BILAN²

A) ACTIF

Les comptes courants domiciliés à l'Agence des banques présentent un solde créditeur de 70 965 813 euros au 30 juin 2016 ; les créances vis-à-vis de BNP Paribas S.A. liées au paiement des sommes dues au titre des prêts représentent 115 203 047 euros.

Les expositions sur personnes publiques représentent 2 780 693 831 euros à la fin du premier semestre 2016. Elles se décomposent ainsi :

- Les créances clientèles y compris les intérêts courus pour 2 479 285 022 euros (dont 2 créances exclues du calcul du ratio de couverture³, pour un montant de 37 300 460 euros)
- Le compte domicilié à la Banque de France pour un solde de 1 977 euros
- Les obligations et autres titres pour 301 406 832 euros qui correspondent à quatre titres pour un montant net de 298 677 119 euros et leurs créances rattachées pour 2 729 713 euros.

Le dépôt à terme représentent 65 000 000 euros. Les créances rattachées s'élèvent à 59 895 euros.

Il convient de noter que, conformément aux dispositions des articles L. 312-4 et suivants du Code monétaire et financier, BNP Paribas Public Sector SCF, comme tout établissement de crédit français agréé en France, a adhéré au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution, sous forme de certificat d'association pour un montant de 20 000 euros.

Les postes relatifs aux autres actifs pour un montant de 1 606 989 euros correspondent principalement aux créances sur l'état Français pour 1 389 110 euros ainsi qu'à la créance correspondant au dépôt de garantie en espèces versée au Fonds de Garantie Des Dépôts et de Résolution relatif au Fonds de résolution unique pour 217 879 euros.

Les comptes de régularisation comprennent les éléments ci-après :

1. Les produits à recevoir d'un montant de 13 918 153 euros représentent le « netting » des intérêts sur swaps à recevoir/à payer à la clôture de l'exercice pour 13 318 153 euros auquel s'ajoute la provision sur la commission de mise à jour de financements pour 600 000 euros.
2. Les charges constatées d'avance d'un montant de 6 506 310 euros représentent principalement la partie non courue, au 30 juin 2016, des soultes liées aux swaps de micro couverture. Elles sont lissées sur la durée de vie respective des swaps correspondants.

² En ce qui concerne les chiffres mentionnés dans ce document : les centimes d'euros ne sont pas mentionnés et les chiffres sont arrondis à l'euro le plus proche.

³ Se reporter à la note 1 en page 7.

3. Les primes d'émissions des titres à revenus fixe d'un montant de 4 086 176 euros représentent, la partie non courue, au 30 juin 2016, des primes d'émission sur les obligations foncières restant à lier sur la durée de vie de cette dernière.

B) PASSIF

Les dettes envers les établissements de crédit sont représentées par une avance d'encaissement de 1 605 000 000 euros auprès de BNP Paribas. Les taux d'intérêts du cash collatéral étant négatif, les intérêts ont été rattachés à l'actif.

Un des principaux postes du passif (hors capitaux propres) est constitué d'une émission d'obligation foncière pour un montant de 1 012 909 836 euros dont 1 000 000 000 euros de nominal et 12 909 836 euros d'intérêts courus attachés à cette obligation au 30 juin 2016.

Le poste relatif aux autres passifs pour un montant de 129 116 euros représente essentiellement l'impôt sur les sociétés à régler.

Les comptes de régularisation au passif comprennent les éléments suivants :

1. Les charges à payer d'un montant de 23 836 343 euros représentent essentiellement les intérêts à payer sur, swaps de devises pour 12 818 266 euros, swaps de taux pour 10 408 374 euros, et les factures non reçues au 30 juin 2016 pour 609 703 euros.
2. Les produits constatés d'avance d'un montant de 59 913 269 euros représentent essentiellement la partie non courue des soultes de swap en devises au 30 juin 2016. Elles sont lissées sur la durée de vie respective des swaps correspondants.
3. Le compte d'ajustement de devises d'un montant de 264 492 969 euros représente le résultat latent de la réévaluation des swaps de devises à la clôture du semestre.

La dette subordonnée consentie par BNP Paribas à la Société pour le renforcement de ses fonds propres représente 65 000 000 euros; les intérêts courus à la clôture du semestre sont de 170 511 euros.

Le capital social de la Société a fait l'objet d'une réduction de 12.000.000 d'euros à la fin du premier semestre, le ramenant à 24 040 000 euros.

La réserve légale reste inchangée et demeure à 1 930 156 euros au 30 juin 2016.

Le report à nouveau d'un montant de - 12.904.742 euros après l'affectation du résultat au 31 décembre 2015, décidée lors de l'Assemblée générale ordinaires du 11 avril 2016 a été porté à -904 742 euros, après l'Assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2016 ayant décidé de la réduction de capital.

C) RESULTATS

Le résultat au 30 juin 2016 fait ressortir un bénéfice de 1 542 755 euros.

Les principaux postes du compte de résultat sont constitués :

- de produits d'intérêts liés aux créances commerciales qui s'élèvent à 6 777 530 euros après prise en compte des swaps de couverture.
- de charges d'intérêts liés au coût de refinancement de ces créances pour -3 367 098 euros après prise en compte des swaps de couverture.
- de produits d'intérêts liés aux créances de la clientèle financière pour un montant de 573 765 euros.
- du netting des intérêts sur emprunts et prêts y compris du cash collatéral et soulte de cassage sur emprunt pour un montant de 5 238 euros.
- de la rémunération des dettes subordonnées qui s'élève à – 517 006 euros.
- des produits et charges d'intérêts liés aux comptes ordinaires pour respectivement 1 047 euros et -38 879 euros (taux négatif).
- des produits sur titres de placement pour 8 874 euros après prise en compte des swaps de couvertures.
- des charges sur opérations sur titres liées à l'étalement de la prime d'émission ainsi qu'à l'étalement des soultes sur titres pour -255 708
- de la reprise sur provision sur titres de placement pour un produit de 48 080 euros.
- de gains sur opérations de change et d'arbitrage pour 55 643 euros.
- de charges diverses d'exploitation bancaire pour -115 euros.
- d'un produit d'impôts différés pour 178 658 euros
- d'une charge d'impôt courant pour – 1 134 683 euros.

Le résultat au 30 juin 2016 tient également compte des éléments suivants :

- Il a été prévu dans les conventions conclues entre BNP Paribas Public Sector SCF et BNP Paribas que cette dernière payera « une commission de mise à jour des financements ». Celles-ci représentent 600 000 euros au 30 juin, en contrepartie la société a enregistré des charges de commission pour un montant de -643 434 euros, dont -360 242 euros correspondant au lissage de commissions de placement et -283 192 euros d'autres commissions.
- Le montant des frais généraux est de – 239 320 euros.
- Le montant des impôts et taxes est de -67 369 euros.
- La cotisation 2016 au Fonds de Résolution Unique est de -442 467 euros

II - SITUATION FINANCIERE ET RATIOS PRUDENTIELS

Au 30 juin 2016, les fonds propres de la Société, y compris le résultat du 1^{er} semestre, hors emprunts subordonnés, s'établissent à 26 608 169 euros.

Pour mémoire, à compter de mai 2009, sur demande de BNP Paribas, BNP Paribas Public Sector SCF a obtenu de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution l'exemption de surveillance prudentielle sur base individuelle en application de l'article 4.1 du règlement n° 2000-03 de l'ancien Comité de la réglementation bancaire et financière. Ainsi, BNP Paribas Public Sector SCF se trouve dans le périmètre de consolidation prudentielle de BNP Paribas.

Il convient également de rappeler que dans ce cadre et sans remettre en cause l'exemption dont bénéficie à ce jour BNP Paribas Public Sector SCF au titre des dispositions de l'article 4.1 du règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation bancaire et financière, en application des dispositions de l'article L. 612-24 du Code monétaire et financier, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a demandé, depuis le 30 juin 2011 à notre Société de transmettre à son Secrétariat de Général pour information les états réglementaires relatifs au calcul du ratios de solvabilité et au contrôle des grands risques.

La Société est tenue de respecter les exigences en matière de capital minimum (5 000 000 euros) conformément aux dispositions de l'art. L. 511-11 et du règlement n°92-14 relatif au capital minimum des établissements de crédit.

III - ENDETTEMENT

Nous rappelons que la capacité d'endettement de la société est statutairement limitée: elle ne peut s'endetter globalement que sous forme d'obligations foncières, d'emprunts bénéficiant du privilège légal et d'emprunts subordonnés et d'emprunts relais. Ces derniers ont pour objet de financer l'acquisition de créances dans l'attente d'une nouvelle émission et sont remboursés grâce au produit des émissions. En outre, ses statuts nous contraignent d'imposer des clauses de « limitation du droit au recours » à toutes nos contreparties.

Par ailleurs, la capacité d'emprunt de BNP Paribas Public Sector SCF est tributaire du respect des ratios prudentiels imposés par la réglementation en vigueur.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES ET DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

I - RISQUE DE CREDIT

Les facteurs de risques donnés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. La plupart de ces facteurs sont liés à des événements qui peuvent ou non se produire. BNP Paribas Public Sector SCF n'est pas en mesure d'exprimer un avis sur la probabilité de survenance de ces événements.

Il convient de noter que le risque de crédit que prend la société ne porte que sur des expositions sur personnes publiques, ou sur les émetteurs ou dépositaires auprès desquels elle effectue des dépôts à vue ou à terme et des investissements, et qui, selon les termes de la documentation du programme d'émission de la société, doivent présenter une notation excédant un niveau minimum requis

✦ Risque de crédit sur les personnes publiques

Les expositions sur personnes publiques, qui peuvent être des expositions directes sur personnes publiques ou des expositions garanties par des personnes publiques :

- Les expositions directes sur des personnes publiques sont constituées de titres obligataires, et de prêts accordés à des collectivités locales. Ces personnes publiques sont notées de AA à AAA par au moins 2 agences de notation et/ou sont situées dans des pays dans lesquels les souverains sont notés de AA à AAA par au moins 2 agences de notation.
- Les expositions garanties par des personnes publiques sont constituées de prêts bénéficiant de garanties d'Export Credit Agencies, équivalentes à des garanties des Etats souverains correspondants. Ces souverains sont notés de AA à AAA par au moins 2 agences de notation.

Le mécanisme utilisé en vue de consentir ou acquérir les expositions sur personnes publiques, en l'occurrence par le transfert par voie de bordereau conformément à l'article L. 513-13 du Code monétaire et financier, permettront à BNP Paribas Public Sector SCF, en cas de défaut de BNP Paribas SA, de conserver la propriété des créances donnant naissance aux expositions sur personnes publiques et/ou aux flux de recouvrement générés par ces créances et ce y compris en cas d'ouverture d'une procédure collective à l'encontre de BNP Paribas SA.

✦ Risque de confusion lié au recouvrement sur les créances de prêts.

BNP Paribas Public Sector SCF a volontairement souhaité limiter ses activités au financement ou à l'acquisition d'expositions sur des personnes publiques, aussi le risque sur les débiteurs, clients de BNP Paribas ou des sociétés du groupe sont des expositions sur une personne publique ou garanties par une personne publique situées dans des pays dans lesquels le souverain bénéficie des meilleures notations.

Dans le cadre de la convention de recouvrement, BNP Paribas a été désigné par BNP Paribas Public Sector SCF, afin d'administrer et recouvrer, pour son compte, conformément à l'article L. 513-15 du Code monétaire et financier, les actifs cédés à BNP Paribas Public Sector SCF.

Dans l'hypothèse où une procédure du livre VI du Code de commerce serait ouverte à l'encontre de BNP Paribas, un arrêt des paiements, conformément aux dispositions relatives aux procédures collectives (de droit français) empêcherait BNP Paribas Public Sector SCF de recouvrer les sommes dues au titre des actifs cédés du portefeuille auprès de BNP Paribas, dans la mesure où ces sommes ne seraient pas individualisées par rapport aux autres fonds appartenant à BNP Paribas.

Afin d'éviter ce risque de confusion ou « commingling risk », BNP Paribas Public Sector SCF bénéficie d'un engagement de la part de BNP Paribas de lui verser un certain montant à chaque date d'encaissement suivant la dégradation de la notation à court terme de la dette chirographaires, non bénéficiaire de garanties personnelles ou réelles de BNP en créditant un compte nanti tel que désigné par BNP Paribas Public Sector SCF, comme sûreté de ses engagements, au titre de la convention de gestion et recouvrement. Un tel gage espèce est octroyé conformément à l'article L. 211-38 et suivant du Code monétaire et financier.

Toutes sommes demeurant au crédit du compte de nantissement après remboursement complet des engagements de la convention de gestion et de recouvrement devront être rétrocédées dans les meilleurs délais à BNP Paribas.

✦ Risque au regard des dépôts à vue, à terme et investissements

Dans la mesure où les dépôts doivent être contractuellement constitués auprès d'un émetteur ou d'un dépositaire présentant une notation minimum requise, le risque sera considérablement atténué.

✦ Ratio de couverture

BNP Paribas Public Sector SCF respectera les règles de surdimensionnement prévues par l'article L. 513-12 du Code monétaire et financier et l'article 6 du Règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière (« CRBF ») n°99-10 du 9 juillet 1999 relatif aux sociétés de crédit foncier modifié (le « Règlement n°99-10 »), en application desquelles un ratio de couverture des ressources privilégiées par les éléments supérieurs à 105% doit être maintenu comme étant, dans les conditions suivantes :

- Le dénominateur de ce ratio de couverture est constitué par les Obligations Foncières ainsi que toutes les autres ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L. 513-11 du Code monétaire et financier, y compris les dettes rattachées à ces éléments et les dettes résultant des frais annexes mentionnés au troisième alinéa du même article, les sommes dues, le cas échéant, au titre du contrat de gestion ou de recouvrement prévu à l'article L. 513-15 du même code ;
- Le numérateur du ratio est constitué par l'ensemble des éléments d'actif (à savoir les expositions sur personnes publiques acquises par la Société en garantie de prêts à terme ou par cession vente ou par tous autres modes prévus) qui seront affectés des pondérations suivantes :
 - 0%, 50% ou 100% pour les prêts cautionnés et les parts ou titres émis par des organismes de titrisation selon les conditions de notation fixées en annexe du Règlement CRBF n°99-10;

- 0% pour les éléments qui sont déduits des fonds propres conformément au Règlement CRBF n°90-02 du 23 février 1990 relatif aux fonds propres modifié (le « **Règlement n°90-02** ») ;
- 50% pour les immobilisations résultant de l'acquisition des immeubles au titre de la mise en jeu d'une garantie ;
- 100% pour les titres et valeurs sûres et liquides ;
- 100% pour les autres éléments d'actif éligibles à hauteur de la partie éligible au refinancement.

Pour les besoins du programme, le taux de surdimensionnement (à savoir, la valeur comparée de l'encours en principal total des obligations foncières et de l'encours en principal total des Expositions) a été déterminé en accord avec les agences de notation dans une démarche qui tient compte du risque de défaut du débiteur, mais aussi des taux de défaut et de recouvrement des expositions sur personnes publiques.

BNP Paribas Public Sector SCF s'engage (i) à se conformer aux critères d'éligibilité applicables aux expositions sur personnes publiques en conformité avec les textes applicables évoqués ci-dessus et (ii) à maintenir un surdimensionnement dont le taux a été négocié avec les agences de notation.

Standard & Poor's Rating Services et Fitch Ratings ont eu des démarches différentes pour la modélisation permettant de déterminer le taux de surdimensionnement.

Les démarches ont tenu compte à la fois du risque de défaut des entités concernées du Groupe BNP Paribas, ainsi que des taux de défaut et de recouvrement des expositions sur personnes publiques.

II - RISQUE DE TAUX, DE CHANGE ET RISQUE DE MARCHE

BNP Paribas Public Sector SCF pourra émettre des obligations foncières à taux fixe ou variable, en euros ou autres devises. BNP Paribas Public Sector SCF ne doit assumer aucun risque de change et aucun risque de taux, et pratique donc une couverture quasi-systématique des nouvelles opérations (achat d'un nouveau portefeuille de créances, nouvelle émission) par des swaps de devise et des swaps de taux :

- L'ensemble des créances clientèle à taux fixe et la majorité des créances à taux révisable sur des index à 3 ou 6 mois sont swappés contre Euribor 1 mois.
- Les émissions d'obligations foncières, qui sont le plus souvent à taux fixe, sont swappées contre Euribor 1 mois.
- Les avances de trésorerie ou emprunts relais de BNP Paribas Public Sector SCF qui lui servent à refinancer l'achat de portefeuilles d'actifs dans l'attente de la prochaine émission d'obligations foncières, sont également indexés sur Euribor 1 mois.
- Le cash en provenance des remboursements clientèle est utilisé régulièrement pour rembourser les emprunts relais ou est laissé à court terme sur le compte courant cash de BNP Paribas Public Sector SCF.

Le seul risque de taux est donc un risque sur les « *fixings* », mais ce risque est très limité car il s'étend sur une période de moins d'un mois et de façon marginale sur une période de quelques mois grâce à notre choix d'indexer la plupart des actifs et les passifs sur Euribor 1 mois.

III - RISQUE DE LIQUIDITE

A partir du constat que la maturité et le profil d'amortissement des actifs éligibles constitués par les expositions sur les personnes publiques ne coïncident pas avec ceux des Obligations Foncières, il est possible que soit créé un besoin de liquidité au niveau de BNP Paribas Public Sector SCF.

Afin de pouvoir répondre à ce besoin, la Société bénéficie d'un engagement de la part de BNP Paribas, en application de la convention de gestion et de recouvrement (« *Master Servicing Agreement* »), par lequel BNP Paribas s'engage à procéder à l'avance des sommes à recouvrir pour un montant correspondant aux échéances qui devront être payées par BNP Paribas Public Sector SCF lors de la prochaine date d'échéance d'une série d'Obligations Foncières donnée.

Toutes les sommes recouvrées par BNP Paribas en tant que mandataire au recouvrement relativement aux expositions sur les personnes publiques doivent servir à désintéresser BNP Paribas au titre des avances qu'elle a effectué au bénéfice de BNP Paribas Public Sector SCF.

L'article R. 513-7 du Code monétaire et financier, applicable à BNP Paribas Public Sector SCF dispose que « La société de crédit foncier assure à tout moment la couverture de ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours, en tenant compte des flux prévisionnels de principal et intérêts sur ses actifs ainsi que des flux nets afférents aux instruments financiers à terme mentionnés à l'article L.513-10. Le besoin de trésorerie est couvert par des valeurs de remplacement et des actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France, conformément aux procédures et conditions déterminées par cette dernière pour ses opérations

de politique monétaire et de crédit intra-journalier. Lorsque l'actif de la société de crédit foncier, hors valeurs de remplacement, comprend des créances garanties en application des articles L. 211-36 à L. 211-40, L. 313-23 à L. 313-35, et L. 313-42 à L. 313-49, il est tenu compte, pour l'évaluation des besoins de trésorerie, non des flux prévisionnels des créances inscrites à l'actif de la société de crédit foncier, mais de ceux résultant des actifs reçus à titre de garantie, en nantissement ou en pleine propriété.»

Au 30 juin 2016, les informations sur les besoins de trésorerie à 180 jours et les modalités de couverture sont estimées comme suit :

- Les flux entrants sont composés :
 - des remboursements des créances (principal et intérêts)⁴: 319 millions d'euros, et
 - des remboursements des dépôts à terme : 65 millions d'euros.
- Les flux sortants sont composés du remboursement de principal et du versement d'intérêts au titre d'emprunts non privilégiés à BNP Paribas : 314 millions d'euros.

Au 30 juin 2016, les valeurs de remplacement détenues par BNP Paribas Public Sector SCF s'élèvent à 71 millions d'euros (en ne considérant que le cash, à l'exclusion des dépôts à terme dont le produit est pris en compte dans les flux entrants)

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.

IV - RISQUE OPERATIONNEL

Le dispositif de gestion du risque opérationnel est traité dans le détail dans le Rapport sur les Risques Opérationnels et le dispositif de contrôle permanent (RCP) qui est une des composantes du Rapport sur le Contrôle Interne (RCI).

BNP Paribas Public Sector SCF étant une structure de type « true sale », il n'y a pas pour cette structure de risque lié à la mobilisation des créances.

Une convention de « mise à disposition de moyens » conclue avec BNP Paribas permet de limiter les risques opérationnels de BNP Paribas Public Sector SCF car BNP Paribas met à disposition tous les moyens humains et techniques nécessaires à la poursuite des activités de la Société notamment des moyens informatiques, de secrétariat juridique, de contrôle interne permanent et périodique et de déontologie.

Par ailleurs, pour mémoire le seuil d'alerte concernant le risque d'incident opérationnel, compte tenu des particularités de cette filiale, notamment par rapport à l'organisation et les moyens du contrôle interne qui sont ceux du Métier ALM Treasury (c'est le cas en particulier du dispositif de Contrôle Permanent et de gestion du Risque Opérationnel qui sont intégrés dans ceux du

⁴ Excluant les 2 créances de prêts mentionnées en note 1 page 7.

Métier ALM Treasury) a été modifié sur la base de la procédure établie par la Conformité Groupe–2OPC, dans une approche conservatrice et prudente.

Les seuils d’alerte pour l’exercice 2016 concernant le risque d’incident opérationnel, sur la base du PNB de l’exercice 2015 et compte tenu des fonds propres au 31 décembre 2015 demeurent à 125 000 euros pour les cas de fraude et à 1 million d’euros pour les autres cas.

V - RISQUE JURIDIQUE

La structuration de la transaction a fait l’objet des conseils donnés par un cabinet d’avocats de premier plan, le cabinet Allen & Overy. Par ailleurs, le risque juridique des opérations de BNP Paribas Public Sector SCF a été, lors du lancement du programme, très largement analysé tant en interne que par les agences de notation (et leurs propres cabinets conseils).

Une équipe de juristes spécialisés de BNP Paribas, associée au cabinet Allen & Overy, participe activement aux opérations de BNP Paribas Public Sector SCF.

* * *

Par ailleurs, notons qu’il n’existe pas à la date de dépôt du présent document, de faits exceptionnels ou de litiges ayant eu dans un passé récent - ou susceptibles d’avoir - une incidence significative.

* * *

De même, à cette date, aucune procédure judiciaire, fiscale ou réglementaire susceptible d’avoir une incidence significative sur la situation financière et le patrimoine de la société n’est en cours.

VI - CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES ET ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Société ne dispose ni d’effectifs, ni de moyens propres, et repose sur ceux mis à sa disposition par sa société mère, BNP Paribas. Par conséquent, la Société n’est pas en mesure de fournir des informations sociales, environnementales et sociétales.

LISTE ET RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS, DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DU CONTROLEUR SPECIFIQUE

Relativement à l'application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance que les mandataires sociaux n'ont bénéficié ni de rémunération ni d'avantage d'une quelconque nature de la part de BNP Paribas Public Sector SCF. Certains mandataires sociaux exercent leur activité principale en tant que salariés de BNP Paribas, société qui contrôle BNP Paribas Public Sector SCF; ils reçoivent à ce titre une rémunération et des avantages que BNP Paribas ne communique pas à ses filiales, conformément à sa politique interne relative aux salariés qui n'exercent pas de mandats sociaux en son sein.

Aucun plan d'options (options d'achat ou options de souscription) n'a été mis en place au sein de notre Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom, prénom	Fonctions
M. Jean-Louis GODARD,	<p>Président du Conseil d'administration</p> <p>Jean-Louis Godard exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de Responsable de ALM Groupe.</p> <p>Autres mandats sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de BNP Paribas Home Loan SFH - Administrateur d'EuroTitrisation ;
Mme Valérie BRUNERIE	<p>Directeur Général et dirigeant effectif</p> <p>Mme Valérie BRUNERIE, exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de responsable du financement et de la titrisation au sein de l'ALM Groupe.</p> <p>Autres mandats sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présidente du Conseil d'administration de BNP Paribas Home Loan SFH ; - Représentant permanent de BNP Paribas S.A, administrateur au Conseil d'administration de la Société de Financement de l'Economie Française ; et - Représentant permanent de BNP Paribas S.A, administrateur au Conseil d'administration de la Caisse de Refinancement de l'Habitat.
Mme Véronique FLOXOLI	<p>Directeur Général Délégué et dirigeant effectif</p> <p>Mme Véronique FLOXOLI, exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de membre de l'équipe du ALM - Moyen-Long Terme de l'ALM Groupe.</p> <p>Autres mandats sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur général de BNP Paribas Home Loan SFH ;
M. Laurent CHOURAKI	<p>M. Laurent CHOURAKI, exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de Deputy Head of CIB » et « Head of CIB Functions ».</p> <p>Autres mandats sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Administrateur de BNP Paribas Securities (Japan) Limited -Administrateur de BNP Paribas North America, Inc

<p>M. Pascal POTTIER en qualité de représentant permanent de BNP PARIBAS S.A.</p>	<p>Administrateur</p> <p>M. Pascal POTTIER exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de membre de l'équipe financement et de la titrisation au sein de l'ALM Groupe.</p> <p>Aucun autre mandat social.</p>
<p>M. Jean-Gil SABY</p>	<p>Administrateur</p> <p>M. Jean-Gil SABY exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A la fonction de responsable de l'entité « Governance Standards & Systems »</p> <p>Aucun autre mandat social.</p>
<p>M. Alexis LATOUR</p>	<p>Administrateur</p> <p>Alexis LATOUR est par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A, CIB Legal, responsable de l'équipe juridique Funding et Titrisation.</p> <p>Autres mandats sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de BNP Paribas Home Loan SFH - Membre du Conseil de Surveillance de Louis Latour S.A

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires	Commissaires aux comptes suppléants
<p>PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92 208 Neuilly-sur-Seine Cedex Associé : M. Laurent TAVERNIER</p>	<p>Mme Anik Chaumartin 63, rue de Villiers, 92 208 Neuilly-sur-Seine Cedex</p>
<p>Deloitte & Associés 185 avenue Charles de Gaulle 92524 Neuilly sur Seine Cedex Associée : Mme Sylvie BOURGUIGNON</p>	<p>BEAS 195 avenue Charles de Gaulle 92524 Neuilly sur Seine Cedex Mme Mireille BERTHELOT</p>

CONTRÔLEUR SPECIFIQUE

Contrôleur Spécifique titulaire	Contrôleur Spécifique suppléant
<p>Fides Audit 52 rue de la Boétie 75008 Paris Associé : M. Stéphane MASSA</p>	<p>MBV & ASSOCIES 7 rue de Madrid 75008 PARIS Associée : Mme Martine LECONTE</p>

ETATS FINANCIERS DE BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

AU 30 JUIN 2016

SOMMAIRE

COMPTES SOCIAUX

Compte de résultat au 30 juin 2016	25
Bilan au 30 juin 2016	26
1 - Résumé des principes comptables appliqués par BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF	27
2 - Notes relatives au compte de résultat au 30 juin 2016	30
2a - Marge d'intérêts	30
2b - Commissions	31
2c - Charges générales d'exploitation	31
2d - Impôt sur les bénéfices	31
3 - Notes relatives au bilan au 30 juin 2016	32
3a - Caisse, banques centrales et CCP	32
3b - Créances et dettes envers les établissements de crédits	32
3c - Opérations avec la clientèle	33
3d - Obligations et autres titres à revenu fixe	33
3e - Autres actifs et passifs	33
3f - Comptes de régularisation	34
3g- Dettes représentées par un titre	34
3h -Dettes Subordonnées	34
4 - Informations complémentaires	35
4a - Evolution du capital en euros	35
4b - Variation des capitaux propres	35
4c - Notionnel des instruments financiers	35
4d - Informations sur les postes du hors-bilan	36
4e - Echéance des emplois et des ressources	37

COMPTE DE RESULTAT AU 30 juin 2016

En euros	Notes	30/06/2016	30/06/2015
Intérêts et produits assimilés	2.a	7 366 455	14 288 283
Intérêts et charges assimilées	2.a	(4 178 692)	(10 809 103)
Revenus des titres à revenu variable		-	-
Commissions (produits)	2.b	600 000	550 000
Commissions (charges)	2.b	(643 434)	(980 017)
Gains ou pertes sur opérations de change et d'arbitrage		55 643	(318 846)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		-	-
Autres produits d'exploitation bancaire		1	-
Autres charges d'exploitation bancaire		(116)	(64)
PRODUIT NET BANCAIRE		3 199 857	2 730 253
Frais de personnel		-	-
Autres frais administratifs	2.c	(749 156)	(313 886)
Dotation aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Dépréciation du portefeuille-titres et opérations diverses		-	-
Reprises de dépréciation du portefeuille-titres et opérations diverses		48 080	248 992
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		2 498 781	2 665 359
Coût du risque		-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 498 781	2 665 359
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-	-
Dotations nettes aux provisions réglementées		-	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		2 498 781	2 665 359
Résultat exceptionnel (1)			(18 705 560)
Impôt sur les bénéfices	2.d	(956 026)	5 552 746
RESULTAT NET		1 542 755	(10 487 455)

(1) Charges sur exercices antérieurs liées à une correction de soultes sur swaps
Charges sur exercices antérieurs liées à une correction d'intérêts sur swaps

BILAN au 30 juin 2016

En euros	Notes	30/06/2016	31/12/2015
ACTIF			
Caisse, banques centrales et CCP	3.a	1 977	1 066
Effets publics et valeurs assimilées		-	-
Créances sur les établissements de crédit	3.b	321 650 747	1 324 497 544
Opérations avec la clientèle	3.c	2 383 853 487	2 790 471 118
Créances douteuses	3.c	25 009 543	
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.d	301 406 832	302 957 776
Actions et autres titres à revenu variable			
Participations et autres titres détenus à long terme		20 000	20 000
Parts dans les entreprises liées			
Crédit-bail et location avec option d'achat			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Actions propres			
Autres actifs	3.e	1 606 989	5 132 107
Comptes de régularisation	3.f	24 510 638	63 325 037
TOTAL ACTIF		3 058 060 213	4 486 404 648
PASSIF			
DETTES			
Banques centrales et CCP			
Dettes envers les établissements de crédit	3.b	1 605 000 000	1 937 867 372
Opérations avec la clientèle	3.b		
Dettes représentées par un titre	3.g	1 012 909 836	2 049 335 373
Autres passifs	3.d	129 116	
Comptes de régularisation	3.e	348 242 581	408 945 048
Provisions pour risques et charges			
Dettes subordonnées	3.h	65 170 511	65 191 441
TOTAL DETTES		3 031 452 044	4 461 339 234
CAPITAUX PROPRES			
	4.b		
Capital souscrit	4.a	24 040 000	36 040 000
Prime d'émission			
Réserves		1 930 156	1 930 156
Report à nouveau		(904 742)	(2 913 726)
Résultat de l'exercice		1 542 755	(9 991 016)
TOTAL CAPITAUX PROPRES		26 608 169	25 065 414
TOTAL PASSIF		3 058 060 213	4 486 404 648
HORS BILAN			
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement			
Engagements de garantie	4.d	217 879	139 797
Engagements sur titres		-	-
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement			
Engagements de garantie	4.d	2 204 813 285	2 567 068 858
Engagements sur titres			

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

Les comptes de la société sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux sociétés financières.

Le compte de résultat au 30 JUIN 2016 et les notes aux Etats Financiers afférentes présentent une information comparative au 30 JUIN 2015.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent essentiellement des crédits à l'exportation et de prêts à la clientèle financière garantis par des personnes publiques auxquelles s'ajoutent des créances aux collectivités locales. Elles sont ventilées en créances commerciales, autres crédits et crédits à l'équipement.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les surcotes/décotes correspondant à la différence entre la valeur nominale et le prix d'achat sont lissées linéairement sur la durée restant à courir des créances.

Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement les titres qui ne sont inscrits dans aucune des autres catégories existantes.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire est enregistré en résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : il s'agit essentiellement des obligations foncières.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du résultat.

Les primes d'émission ou le remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.

Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

Instruments financiers à terme

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs ou à des fins de transaction.

Leur traitement comptable dépend de la stratégie de gestion de ces instruments.

Les produits et charges constatés d'avances liés aux soultes de swaps ainsi que les intérêts et produits à recevoir rattachés aux swaps sont présentés au bilan dans les comptes de régularisation par compensation de devises.

➤ *Instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture*

Les produits et charges relatifs aux instruments financiers dérivés à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts et sous la même rubrique comptable.

Impôt sur les bénéfices

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF enregistre à compter de 2014 un changement de méthode comptable concernant ses impôts différés.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourent au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

Le changement est exceptionnel et justifié par l'amélioration de l'information financière dans la mesure où elle permet d'éviter la volatilité induite par le traitement fiscal inhérent à l'activité de la société.

Enregistrement des produits et des charges

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

Opérations en devises

Les créances, dettes, engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change au comptant à la clôture de l'exercice.

La conversion de ces opérations libellées en devises aux dates d'arrêté dégage un écart constaté au compte de résultat, à l'exception des instruments financiers enregistrés au hors-bilan, pour lesquels l'écart est conservé dans un compte de régularisation.

Les produits et charges libellés en devises, relatifs à des prêts, des emprunts ou des opérations de hors-bilan, sont enregistrés dans des comptes de produits et de charges ouverts dans chacune des devises concernées, les conversions s'effectuant aux dates d'arrêté mensuel.

Le résultat mensuel en devises est partiellement couvert à hauteur du montant de résultat mensuel déterminé selon le référentiel IFRS. La part non couverte génère un gain ou une perte de change en résultat.

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Informations relatives aux transactions entre parties liées

Compte tenu de l'activité de la société et de son lien capitalistique (filiale détenue à 99,99% par BNP Paribas SA), les obligations du CRC 2010-04 sur la présentation des informations sur les parties liées ne sont pas applicables

Régime d'intégration fiscale

BNP PARIBAS Public Sector SCF est intégrée au Groupe Fiscal France dont la tête de groupe est BNP Paribas.

En matière d'impôt sur les sociétés, conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, l'impôt est déterminé par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant ainsi calculé, déduction faite des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, est dû à la société mère, BNP PARIBAS SA.

Consolidation

Les comptes de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de BNP PARIBAS SA.

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2016

2.a MARGE D'INTERETS

BNP Paribas Public Sector SCF présente sous les rubriques " Intérêts et produits assimilés" et "Intérêts et charges assimilées" la rémunération déterminée des instruments financiers évalués au coût amorti.

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En euros	30/06/2016		30/06/2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	580 050	(38 879)	847 249	(601 231)
Comptes à vue, prêts et emprunts	580 050	(38 879)	847 249	(601 231)
Clientèle	6 777 530	-	13 257 621	-
Comptes à vue, prêts et comptes à terme	6 777 530		13 257 621	
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 874	(255 708)	183 413	-
Titres de placement	8 874	(255 708)	183 413	
Dettes représentées par un titre	-	(3 884 105)	-	(10 207 872)
Obligations Foncières		(3 367 098)		(9 623 302)
Dettes Subordonnées à terme		(517 006)		(584 570)
Produits et charges d'intérêts	7 366 455	(4 178 692)	14 288 283	(10 809 103)

2.b COMMISSIONS

En euros	30/06/2016		30/06/2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations bancaires et financières	600 000	(643 434)	550 000	(2 215 424)
Opérations sur titres <i>dont commissions de placements</i>	600 000	(643 434) (360 242)	550 000	(980 017) (607 011)
Produits et charges de commissions	600 000	(643 434)	550 000	(2 215 424)

2.c CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En euros	30/06/2016	30/06/2015
Autres frais administratifs	(749 156)	(313 886)
Rémunération d'intermédiaires	(239 320)	(308 728)
Impôts et taxes	(67 369)	(5 158)
<i>(F) onds de (R) ésolution (U) nique</i>	(442 467)	
Charges d'exploitation	(749 156)	(313 886)

2.d IMPOT SUR LES BENEFICES

En euros	30/06/2016	30/06/2015
Impôts courants de l'exercice	(1 134 683)	
Impôt différé	178 658	5 552 746
Impôt sur les bénéfices	(956 025)	5 552 746

3. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 JUIN 2016

3.a BANQUES CENTRALES ET OFFICES DES CHEQUES POSTAUX

En euros	31/12/2015	31/12/2015
Banques centrales et offices des chèques postaux	1 977	1 066
Banques centrales	1 977	1 066
Banques centrales	1 977	1 066

3.b CREANCES ET DETTES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En euros	30/06/2016	31/12/2015
Prêts et créances	321 650 747	1 324 497 544
Comptes ordinaires débiteurs	186 168 859	160 222 700
Comptes à terme et prêts	135 481 887	1 164 274 845
Prêts et créances sur les établissements de crédit	321 650 747	1 324 497 544
<i>Dont créances rattachées</i>	<i>811 867</i>	<i>700 957</i>

En euros	30/06/2016	31/12/2015
Dettes et emprunts	1 605 000 000	1 937 867 372
Comptes ordinaires créditeurs		
Emprunts à terme	1 605 000 000	1 937 867 372
Dettes envers les établissements de crédit	1 605 000 000	1 937 867 372
<i>Dont dettes rattachées (1)</i>		<i>32 918</i>

(1) Le taux d'intérêts sur collatéral étant négatif, les intérêts ont été rattachés à l'actif en 2016

3.c OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En euros	30/06/2016	31/12/2015
Prêts et créances	2 408 863 030	2 790 471 118
Autres crédits à la clientèle	2 383 853 487	2 790 471 118
Créances douteuses	25 009 543	
Opérations avec la clientèle - Actif	2 408 863 030	2 790 471 118
<i>Dont créances rattachées</i>	<i>11 175 401</i>	<i>11 562 883</i>

3.d OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE

En euros	30/06/2016	31/12/2015
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Valeur brute	298 677 119	300 267 024
Provision		(48 080)
Créances rattachées	2 729 713	2 738 832
Obligations et autres titres à revenu fixe	301 406 832	302 957 776

3.e AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

En euros	30/06/2016	31/12/2015
Autres actifs divers	1 606 989	5 132 107
<i>dont Acompte Impôt sur les sociétés</i>		3 802 898
<i>dont Impôts différés actifs</i>	1 249 771	1 071 113
<i>dont (F)onds de (R)ésolution (U)nique</i>	217 879	139 797
<i>dont créances sur l'Etat</i>	139 339	
Autres Actifs	1 606 989	5 132 107
Autres passifs divers	129 116	-
<i>dont Impôts différés passifs</i>	-	-
dont impôts sur les bénéfices	128 907	
Autres impôts et taxes	209	
Autres Passifs	129 116	-

3.f COMPTES DE REGULARISATION

En euros	30/06/2016	31/12/2015
Produits à recevoir	13 918 153	51 372 703
Autres comptes de régularisation débiteurs	10 592 485	11 952 334
<i>dont Charges à répartir</i>	4 086 176	4 858 830
<i>dont Charges constatées d'avance</i>	6 506 310	7 093 504
Réévaluation des instruments dérivés et de change		
Comptes de régularisation - actif	24 510 638	63 325 037
Charges à payer	23 836 343	28 939 344
Autres comptes de régularisations créditeurs	59 913 269	65 178 033
<i>dont Produits constatés d'avance</i>	59 913 269	65 178 033
Réévaluation des instruments dérivés et de change	264 492 969	314 827 671
Comptes de régularisation - passif	348 242 581	408 945 048

3.g DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

En euros	30/06/2016	31/12/2015
Emprunts obligataires	1 000 000 000	2 000 000 000
<i>dettes rattachées</i>	12 909 836	49 335 373
Dettes représentées par un titre	1 012 909 836	2 049 335 373

3.h DETTES SUBORDONNÉES

En euros	30/06/2016	31/12/2015
Dettes subordonnées remboursables	65 000 000	65 000 000
<i>Dettes rattachées</i>	170 511	191 441
Dettes subordonnées	65 170 511	65 191 441

4. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

4.a EVOLUTION DU CAPITAL EN EUROS

	Nombre de titres				Valeur nominale
	à l'ouverture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	à la clôture de l'exercice	
Actions ordinaires	3 604 000		1 200 000	2 404 000	10 euros
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaire sans droit de vote					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissement					

4.b VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En euros	31/12/2015	Augmentations de postes	Diminutions de postes	30/06/2016
Capital	36 040 000		(12 000 000)	24 040 000
Primes démission				
- Réserve légale (1)	1 930 156			1 930 156
- Réserves statutaires et contractuelles	-			-
- Réserves règlementées plus-values long terme	-			-
- Autres Réserves	-			-
Ecart de réévaluation	-			-
Report à nouveau	(2 913 726)	12 000 000	(9 991 016)	(904 742)
Résultat de l'exercice	(9 991 016)	1 542 755	9 991 016	1 542 755
Capitaux propres	25 065 414	13 542 755	-	26 608 169

4.c NOTIONNEL DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité de BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments

En euros	30/06/2016	31/12/2015
Instruments dérivés de cours de change	1 346 064 311	1 548 287 841
Instruments dérivés de taux d'intérêt	2 981 637 928	5 100 601 681
Instruments financiers à terme sur marché de gré à gré	4 327 702 239	6 648 889 522
La valorisation nette des sw aps est de :	-8 048 428 €	19 049 613 €
La PV des sw aps sur les actifs clientèle et sur les titres est de :	-151 237 691 €	-169 646 791 €
La PV des sw aps sur les émissions est de :	143 189 263 €	188 696 404 €

4.d INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS-BILAN

En euros	30/06/2016	31/12/2015
Autres garanties d'ordre à la clientèle		
Engagement garantie financière		
Fonds de garantie des dépôts et de résolution	217 879	139 797
Engagements de garantie donnés	217 879	139 797

En euros	30/06/2016	31/12/2015
Clientèle		
Coface	761 072 196	897 813 793
Euler Hermes KreditVersi	778 365 848	878 674 920
Export CT garantie dept	378 533 304	421 809 216
Export import BK OF US	283 742 916	365 327 342
EKF DENMARK	3 099 021	3 443 588
Engagements de garantie reçus	2 204 813 285	2 567 068 858

4.e ECHEANCE DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

En milliers d'euros	Opérations		Durée restant à courir			
	A vue au jour le jour	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
EMPLOIS						
Banque Centrale	1 977					
Créances sur les établissements de crédit	186 169	69 358	15 219	49 397	696	320 839
créances à vue	186 169					186 169
créances à terme		69 358	15 219	49 397	696	134 670
Opérations avec la clientèle		140 554	507 594	1 471 264	278 276	2 397 688
Obligations et autres titres revenu fixe			-	250 474	48 203	298 677
RESSOURCES						
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	1 605 000		1 605 000
Dettes représentées par un titre			-	1 000 000		1 000 000
Dettes subordonnées				65 000		65 000

Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

En euros	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	30/06/2016
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	24 040 000	24 040 000	24 040 000	36 040 000	24 040 000
Nombre d'actions émises	2 404 000	2 404 000	2 404 000	3 604 000	2 404 000
Nombre d'obligations convertibles en actions	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat global des opérations effectives					
Produit Net Bancaire	7 380 880	7 649 749	5 581 464	4 382 684	3 199 857
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	6 662 681	6 882 934	5 001 397	(15 272 112)	2 450 701
Impôt sur les bénéfices	(1 079 409)	(1 593 727)	(1 539 165)	5 080 183	(956 026)
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	6 610 500	5 393 446	3 345 564	(9 991 016)	1 542 755
Montant des bénéfices distribués	6 274 440	5 120 520			
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions	2.32	2.20	1.44	(2.83)	0.62
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	2.75	2.24	1.39	(2.77)	0.64
Dividende versé à chaque action	2.61	2.13	-	-	-
Personnel					
Nombre de salariés	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montant de la masse salariale	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres, etc...)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

BNP PARIBAS HOME LOAN SFH

Société Anonyme
1, boulevard Haussmann
75009 Paris

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS**

Période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

BNP PARIBAS HOME LOAN SFH
Société Anonyme
1, boulevard Haussmann
75009 Paris

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS**

Période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de BNP Paribas Home Loan SFH et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes semestriels de BNP Paribas Home Loan SFH relatifs à la période de 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité de la direction. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes semestriels.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes semestriels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

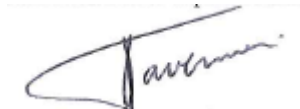
Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes semestriels présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la société au 30 juin 2016, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Ce rapport est établi à votre attention et ne doit être utilisé, diffusé, ou cité à d'autres fins. Nous n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers auquel ce rapport serait diffusé ou parviendrait.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Neuilly-sur-Seine, le 29 juillet 2016

PricewaterhouseCoopers Audit



Laurent Tavernier

Deloitte & Associés



Sylvie Bourguignon

ETATS FINANCIERS DE

BNP PARIBAS HOME LOAN SFH

Au 30 JUIN 2016
(en Euros)

SOMMAIRE

COMPTES SOCIAUX

<i>Compte de résultat au 30 juin 2016</i>	3
<i>Bilan au 30 juin 2016</i>	4
1. <i>Résumé des Principes comptables appliqués par BNP Paribas SFH</i>	5
2. <i>Notes relatives au compte de résultat au 30 juin 2016</i>	8
2.a Marge d'intérêts	8
2.b Commissions	8
2.c Charges générales d'exploitation	8
2.d Impôt sur les bénéfices	9
3. <i>Notes relatives au bilan au 30 JUIN 2016</i>	9
3.a Créances et dettes envers les établissements de crédits	9
3.b Autres actifs et autres passifs	10
3.c Opérations sur titres	10
3.d Comptes de régularisation	11
3.e dettes représentées par un titre	11
3.f dettes Subordonnées	11
4. <i>Informations complémentaires</i>	12
4.a Evolution du capital en euros	12
4.b Variations des capitaux propres	12
4.c Notionnel des instruments financiers	12
4.d Echéances des emplois et des ressources	13

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE AU 30/06/2016

En euros	Notes	30/06/2016	30/06/2015
Intérêts et produits assimilés	2.a	256 032 164	936 304 786
Intérêts et charges assimilées	2.a	(255 805 076)	(936 145 098)
Revenus des titres à revenu variable			-
Commissions (produits)	2.b	625 000	625 000
Commissions (charges)	2.b	(264 209)	(307 304)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		(1)	(19)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		-	-
Autres produits d'exploitation bancaire	2.c	993 603	-
Autres charges d'exploitation bancaire		-	-
PRODUIT NET BANCAIRE		1 581 480	477 366
Frais de personnel		-	-
Autres frais administratifs	2.c	(1 445 964)	(383 155)
Dotation aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		135 516	94 211
Coût du risque		-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		135 516	94 211
Gains ou pertes sur actifs immobilisés			
Dotations nettes aux provisions réglementées			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		135 516	94 211
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	2.d	(38 003)	(25 024)
RESULTAT NET		97 513	69 187

BILAN AU 30 JUIN 2016

En euros	Notes	30/06/2016	31/12/2015
ACTIF			
Caisse, banques centrales et CCP		-	-
Effets publics et valeurs assimilées		-	-
Créances sur les établissements de crédit	3.a	28 453 553 085	27 792 500 141
Opérations avec la clientèle		-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe		-	-
Actions et autres titres à revenu variable		-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	3.c	4 000	4 000
Parts dans les entreprises liées		-	-
Crédit-bail et location avec option d'achat		-	-
Immobilisations incorporelles		-	-
Immobilisations corporelles		-	-
Actions propres		-	-
Autres actifs	3.b	702 983	712 824
Comptes de régularisation	3.d	264 843 686	270 222 411
TOTAL ACTIF		28 719 103 754	28 063 439 375
PASSIF			
DETTES			
Banques centrales et CCP	3.a	-	26
Dettes envers les établissements de crédit	3.a	1 850 000 000	1 789 805 586
Opérations avec la clientèle		-	-
Dettes représentées par un titre	3.e	26 475 012 787	25 878 606 437
Autres passifs	3.b	20 216	41 358
Comptes de régularisation	3.d	67 651 911	68 659 884
Provisions pour risques et charges		-	-
Dettes subordonnées	3.f	40 035 324	40 040 082
TOTAL DETTES		28 432 720 239	27 777 153 373
CAPITAUX PROPRES			
	4.b		
Capital souscrit		285 000 000	285 000 000
Prime d'émission		-	-
Réserves		1 019 551	1 014 899
Report à nouveau		266 452	178 074
Résultat de l'exercice		97 513	93 029
TOTAL CAPITAUX PROPRES		286 383 516	286 286 002
TOTAL PASSIF		28 719 103 754	28 063 439 375
HORS BILAN			
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement		-	-
Engagements de garantie		652 619	477 277
Engagements sur titres		-	-
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement		-	-
Engagements de garantie		-	-
Engagements sur titres		-	-

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR BNP PARIBAS HOME LOAN SFH

Les comptes de BNP Paribas Home Loan SFH sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit tels que figurant dans le règlement de l'ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014.

Le compte de résultat au 30 Juin 2016 et les notes aux Etats Financiers afférentes présentent une information comparative au 30 Juin 2015.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont comptabilisées au coût amorti.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie des emprunts.

Instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture

Suite à l'évolution de la notation de BNP Paribas et conformément à la documentation du programme d'émission, BNP Paribas Home Loan SFH avait mis en place le 13 janvier 2012 des contrats de couverture du risque de taux et de change avec BNP Paribas SA dans le cadre de la « Hedging Strategy ». Depuis la mise à jour de la documentation juridique du programme en juin 2015, BNP Paribas Home Loan SFH n'est plus engagé contractuellement à mettre en place ces swaps et a conservé uniquement les swaps destinés à couvrir les émissions en devises étrangères.

Dans ce cadre,

- les instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture des actifs et passifs de la Société représentent 120 144 173.01 € et sont classées en catégorie b), micro-couverture en l'application du règlement CRBF 90-15.

Les swaps détenus ne le sont qu'à des fins de couverture. Les produits et charges relatifs aux instruments financiers dérivés à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts et sous la même rubrique comptable. Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux d'intérêt sont inscrits au prorata temporis au résultat.

Enregistrement des produits et des charges

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation ou de façon proratisée sur la durée du service rendu lorsque celui-ci est continu.

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Opérations en devises

Les créances et dettes, libellés en devises sont évaluées au cours de change au comptant à la clôture de l'exercice.

La conversion de ces opérations libellées en devises aux dates d'arrêté dégage un écart constaté au compte de résultat.

Les produits et charges libellés en devises, relatifs à des prêts ou des emprunts sont enregistrés dans des comptes de produits et de charges ouverts dans chacune des devises concernées, les conversions s'effectuant aux dates d'arrêté mensuel.

Informations relatives aux transactions entre parties liées

Compte tenu de l'activité de la société et de son lien capitalistique (filiale détenue à 99,99% par BNP Paribas SA), les obligations de l'ANC n°2104-07 sur la présentation des informations sur les parties liées ne sont pas applicables.

Régime d'intégration fiscale

BNP Paribas Home Loan SFH est intégrée au groupe fiscal France dont la tête de groupe est BNP Paribas depuis le 01/01/2005.

En matière d'impôt sur les sociétés, conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, l'impôt est déterminé par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant ainsi calculé, déduction faite des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, est dû à la société mère, BNP PARIBAS SA.

Consolidation

Les comptes de la société BNP Paribas Home Loan SFH sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de BNP Paribas S.A.

Informations générales

- Dans le cadre des émissions des covered bonds, BNP Paribas a mis en collatéral au profit de BNP Paribas Home Loan SFH un gisement de prêts immobiliers pour un montant 32 649 955 961 € au 30 juin 2016.

Ce gisement est utilisé à hauteur de 29 103 206 350 € (euros) au titre des émissions existantes.

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2016

2.a MARGE D'INTERETS

BNP Paribas Home Loan SFH, présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée des instruments financiers évalués au coût amorti.

En euros	30/06/2016		30/06/2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	256 032 164	(2 224 585)	936 304 786	(663 991 560)
Comptes à vue, prêts et emprunts	256 032 164	(2 224 585)	936 304 786	(663 991 560)
Dettes représentées par un titre		(253 580 491)		(272 153 537)
Obligations		(253 163 691)		(271 693 888)
Dettes subordonnées à terme		(416 800)		(459 650)
Produits et charges d'intérêts	256 032 164	(255 805 076)	936 304 786	(936 145 098)

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques

2.b COMMISSIONS

En euros	30/06/2016		30/06/2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations bancaires et financières	625 000	(264 209)	625 000	(307 304)
Opérations sur titres	625 000	(264 209)	625 000	(307 304)
Produits et charges de commissions	625 000	(264 209)	625 000	(307 304)

2.c CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION & PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION

En euros	30/06/2016	30/06/2015
Autres frais administratifs	(1 445 964)	(383 155)
Rémunération d'intermédiaires	(431 042)	(390 048)
Impôts et taxes	(21 319)	6 893
(F)onds de (R)ésolution (U)nique	(993 603)	-
Total frais généraux	(1 445 964)	(383 155)

En euros	30/06/2016	30/06/2015
Produits divers d'exploitation	993 603	-
Autres produits divers d'exploitation (1)	993 603	-

(1) Instauration par le règlement européen n°806/2014 du Fonds de Résolution Unique.
Premier appel de fonds en 12/2015 avec refacturation à BNP
PARIBAS conformément à la Fee Letter modifiée du
31/12/2015

2.d IMPOT SUR LES BENEFICES

En euros	30/06/2016	30/06/2015
Impôts courants de l'exercice	(38 003)	(25 024)
Impôt sur les bénéfices	(38 003)	(25 024)

3. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30/06/2016

3.a CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS

En euros	30/06/2016	31/12/2015
Prêts et créances	28 453 553 085	27 792 500 141
Comptes ordinaires débiteurs	13 276 726	11 662 856
Comptes à terme et prêts	28 440 276 359	27 780 837 285
Prêts et créances sur les établissements de crédit	28 453 553 085	27 792 500 141
<i>Dont créances rattachées</i>	<i>285 381 922</i>	<i>306 344 436</i>

En euros	30/06/2016	31/12/2015
Comptes ordinaires créditeurs	0	26
Dettes et emprunts	1 850 000 000	1 789 805 586
Dettes envers les établissements de crédit	1 850 000 000	1 789 805 612
<i>Dont dettes rattachées (1)</i>		<i>(194 414)</i>

(1) Le taux d'intérêts sur collatéral étant négatif, les intérêts ont été rattachés à l'actif en 2016 contrairement à 2015 où ils avaient été rattachés en sens inverse au passif

3.b AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

En euros	30/06/2016	31/12/2015
Débiteurs divers	702 983	712 824
<i>dont (F)onds de (R)ésolution (U)nique</i>	652 619	477 277
Autres actifs	702 983	712 824
Créditeurs divers	20 216	41 358
Autres Passifs	20 216	41 358

Au 30/06/2016, aucune dette fournisseur ne figurait dans les comptes de la société BNP Paribas Home Loan SFH

3c OPERATIONS SUR TITRES

En euros	30/06/2016	31/12/2015
	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Participations	-	-
<i>dont provisions</i>		
Autres titres détenus à long terme	4 000	4 000
<i>dont provisions</i>		
Participations et autres titres détenus à long terme	4 000	4 000

3d COMPTES DE REGULARISATION

En euros	30/06/2016	31/12/2015
Produits à recevoir	4 082 294	3 483 357
Autres comptes de régularisation débiteurs	260 761 393	266 739 053
<i>Charges constatées d'avance</i>	260 761 393	266 739 053
Comptes de régularisation - actif	264 843 686	270 222 411
Charges à payer	2 959 015	1 717 967
Autres comptes de régularisation créditeurs	64 692 897	66 941 917
<i>produits constatés d'avance</i>	64 692 897	66 941 917
<i>Autres comptes de régularisation</i>	0	
Comptes de régularisation - passif	67 651 911	68 659 884

Les comptes de régularisation à l'actif incluent les primes de remboursements restant à étaler sur les obligations zéro coupon pour 210 M€ en 2016 (212 M€ en 2015).

3.e DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

En euros	30/06/2016	31/12/2015
Obligations	26 219 956 431	25 599 554 842
<i>dettes rattachées</i>	255 056 356	279 051 595
Dettes représentées par un titre	26 475 012 787	25 878 606 437

3.f DETTES SUBORDONNÉES

En euros	30/06/2016	31/12/2015
Dettes subordonnées remboursables	40 000 000	40 000 000
Dettes rattachées	35 324	40 082
Dettes subordonnées	40 035 324	40 040 082

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

4.a EVOLUTION DU CAPITAL EN EUROS

	Nombre de titres				Valeur nominale
	à l'ouverture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	à la clôture de l'exercice	
Actions ordinaires	28 500 000			28 500 000	10 euros
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaire sans droit de vote					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissement					

4.b VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

en euros	31/12/2015	Augmentation s de postes	Diminutions de postes	30/06/2016
Capital	285 000 000	-	-	285 000 000
- Réserve légale	1 014 899	4 651		1 019 551
Report à nouveau	178 074	88 378		266 452
Résultat de l'exercice	93 029	97 513	(93 029)	97 513
Capitaux propres	286 286 002	190 542	(93 029)	286 383 516

4.c NOTIONNEL DES INSTRUMENTS FINANCIERS

En euros	30/06/2016	31/12/2015
Instruments dérivés de cours de change	240 288 346	371 349 944
Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	
Instruments financiers à terme sur marché de gré à gré	240 288 346	371 349 944

La valorisation nette des swaps au 30/06/2016 est nulle

La PV des issuers swaps avant prise en compte des borrowers swaps sur les émissions est au 30/06/2016 de : 21 068 651

4.d ECHEANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

En euros	Durée restant à courir				Total
	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
EMPLOIS					
<i>créances à vue</i>	13 276 726	0	0	0	13 276 726
<i>créances à terme</i>	2 175 000 000	1 650 000 000	11 311 894 437	13 018 000 000	28 154 894 437
RESSOURCES					
Dettes envers les établissements de crédit	1 850 000 000	-			1 850 000 000
dettes représentées par un titre	0	1 650 000 000	11 311 894 436	13 258 061 995	26 219 956 431
Opérations avec la clientèle					-
dettes subordonnées	-	-	15 000 000	25 000 000	40 000 000



BNP PARIBAS HOME LOAN SFH

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de € 285 000 000

Siège Social : 1, boulevard Haussmann – 75009 PARIS

454 084 211 R.C.S. PARIS

Madame, Monsieur,

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport semestriel d'activité à laquelle la présente attestation est attachée, présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à Paris, le 13 octobre 2016

Madame Véronique FLOXOLI

Directeur général